

## MISE AU POINT...

Quel bilan pouvons-nous tirer de la journée de grève et de manifestation du 18 mars dernier? Certes, et c'était prévisible, ce ne fut pas une déferlante, cependant les manifestations ne furent pas, loin s'en faut, ridicules. La classe ouvrière s'est clairement exprimée contre la politique d'austérité menée par le gouvernement et relayée par certains appareils syndicaux. Qu'en est-il d'ailleurs du fameux «*pacte de responsabilité*», qu'on pourrait, sans abuser, renommer «*pacte d'austérité*»? Si le nouveau gouvernement Valls, qui se veut un «*gouvernement de combat*» (contre la classe ouvrière, sans aucun doute!) poursuit et même amplifie la politique réactionnaire du gouvernement Ayrault, force est de constater que l'opération qui consistait à intégrer les organisations syndicales et à organiser l'union nationale autour du pacte d'austérité a échoué. Après la défection de la C.G.C. (pour des raisons qui lui sont propres...) le gouvernement ne peut plus s'appuyer que sur les deux béquilles que sont le MEDEF et la CFDT. Triumvirat, ou troïka pour reprendre un terme à la mode, quelque peu limité.

### **Première mise au point:**

Si les anarcho-syndicalistes ne se bercent pas d'illusions, s'ils ne se complaisent pas dans la douceur ouatée d'une unité mythifiée, il est faux d'affirmer, comme nous avons pu l'entendre ici ou là, qu'ils ont freiné la mobilisation le 18.

Ce rejet du système qu'ont exprimé les travailleurs dans la rue le 18 mars, s'est également traduit par le résultat des récentes élections municipales. C'est une claque formidable, et osons le dire, jouissive, pour le parti prétendument socialiste, pour la gôche bobo (sociaux-libéraux, écolo, alternatifs et consorts). Si les perdants sont clairement identifiés, quid des vainqueurs? L'UMP, par défaut, si on se réfère uniquement au nombre de municipalités tombées dans l'escarcelle de la droite, mais qui peut penser un instant que la classe ouvrière appelle de ses vœux le retour au pouvoir de Sarko 1er et de sa cour, ou de tout autre prétendant félon? Le FN? Certes, le parti de Marine Le Pen a gagné une poignée de municipalités, mais les résultats en termes de voix sont largement à relativiser et n'oublions pas que le FN n'a pas été capable de monter des listes dans toutes les grandes villes. Malgré tout, la stratégie de l'épouvantail est bien pratique, elle permet de souder une union nationale factice contre un fascisme largement fantasmé et d'occulter la question sociale, l'actualité de la lutte des classes.

Les vrais vainqueurs, n'en déplaisent aux politicards et aux chroniqueurs aux ordres, ce sont les abstentionnistes qui, c'est incontestable, sont nombreux dans les quartiers populaires. Ce qui ressort clairement de ces élections municipales c'est que la classe ouvrière rejette l'austérité, rejette le système capitaliste et tous ceux qui le servent, qu'ils soient habillés de rouge, de rose, de bleu, voire de bleu marine. Dans les urnes comme dans la rue, par la manifestation et par l'abstention les travailleurs ont clairement dit non à l'austérité, à la destruction des droits sociaux.

Dans cette situation, plus que jamais, nous avons besoin d'un outil qui ne peut être que le syndicalisme libre et indépendant. Comment, dans cette optique, ne pas s'insurger contre la décision du bureau confédéral de la CGT-FO de signer un accord sur l'assurance chômage qui s'avère désastreux pour un grand nombre de chômeurs, en particulier qui remet en cause les droits des intermittents du spectacle et des cadres? Disons-le clairement: cette signature d'un accord qui, explicitement, se situe dans le cadre de l'ANI que nous n'avons eu de cesse de combattre est une infamie. Une telle décision relativise gravement l'opposition de la CGT-FO au «*pacte d'austérité*».

## Seconde mise au point:

On accuse les anarcho-syndicalistes de déstabiliser la CGT-FO. Si déstabiliser la confédération c'est dénoncer des accords «*contestables*» (pour user d'un euphémisme), les tentations intégrationnistes, les dérives bureaucratiques, si déstabiliser la confédération c'est s'accrocher contre vents et marées aux revendications, aux mandats et à l'indépendance syndicale, alors soit. Mais pour nous, anarcho-syndicalistes, la meilleure façon de déstabiliser notre maison commune, ce n'est pas en «*ouvrant sa gueule*», c'est en «*fermant les yeux*» sur certaines dérives. Pour notre part, nous sommes prêts à combattre avec tous ceux, sans exclusive, qui sont disposés à défendre le syndicalisme libre et indépendant dans le cadre de la lutte des classes.

Christophe BITAUD.

-----

# MISE AU PACTE DU SYNDICALISME...

Depuis des années, je saisis chaque occasion d'expliquer que les démarches dites de «*dialogue social*», de «*diagnostic partagé*», de «*gouvernance*», de «*responsabilité sociale des entreprises*», etc..., ont pour but de camoufler la différence d'intérêts entre salariés et patrons, donc d'étouffer les revendications et de bâillonner le syndicalisme.

Dès le départ, chacun avait bien compris, je pense, que le «*pacte de responsabilité*» s'inscrivait dans la même démarche, ne serait-ce qu'avec le ballon d'essai du «*pacte pour l'avenir de la Bretagne*» fermement rejeté par nos camarades de la péninsule armoricaine. L'ancien Premier ministre Ayrault était d'ailleurs on ne peut plus clair: l'important est que tout le monde participe. Nul ne pouvait faire semblant d'ignorer que la démarche même de «*pacte*» était à rejeter sans discussion, indépendamment de son contenu.

Daniel Boulmier, Maître de conférence à l'Université et directeur de l'*Institut des sciences sociales et du travail* de Nancy, va dans le même sens. Selon lui, les organisations syndicales ne devraient pas participer à des discussions ou des négociations où elles sont amenées à empiéter sur le domaine du législateur. Il prend comme exemple le délai de prescription fixé par l'ANI de janvier 2013. Ou encore l'exemple du «*pacte de responsabilité*». Et de décrire l'exaspération des hauts fonctionnaires lorsqu'il lui arrive d'exposer cela dans les salons du Ministère du travail.

Nous sommes d'accord: le «*pacte*» de Hollande qui correspond au «*pacte de confiance*» du Medef, c'est bien pour faire taire le syndicalisme en l'associant à des décisions politico-patronales.

Ce «*pacte*» s'attaque à la Sécurité sociale, une des conquêtes majeures de la classe ouvrière en France. Conquête du syndicalisme confédéré libre et indépendant, contre les patrons, et contre les syndicalistes ni libres ni indépendants leurs alliés, notamment à l'époque la CGT-U c'est-à-dire communiste. Les ordonnances d'octobre 1945 ont ainsi reconnu aux travailleurs le droit de s'organiser, de cotiser et de gérer leurs cotisations par le biais de leur syndicat. Même imparfaite c'est notre Sécurité sociale, c'est un symbole historique du syndicalisme CGTFO, et c'est beaucoup mieux que pas de Sécurité sociale du tout.

Les discussions sur le «*pacte*» sont des démarches destructrices de la Sécu en adoubant l'exonération des entreprises de cotisations sociales, alors que le financement de la Sécu doit être basé sur la cotisation.

Le principe même du «*pacte de responsabilité*», comme de tout «*pacte*», c'est d'associer les syndicats à des décisions y compris, voire surtout, néfastes pour les salariés. Non seulement il n'y aura finalement pas de véritable «*contrepartie*», mais aucune ne pourrait être acceptée comme compensation de la destruction d'une branche de la Sécu!

Un refus clair et net d'organisations syndicales dès l'annonce, et la mobilisation des moyens de propagande pour en expliquer les raisons aux travailleurs, aurait sans doute été de nature à bloquer les choses en mettant «*le nez dans le caca*» aux pro-pactes. Comme en 94-95 où nous avons rebattu les oreilles des travailleurs pendant des mois avant d'appeler aux grèves et aux manifestations.

Cela aurait peut-être pu éviter qu'un «*pacte de responsabilité*» (FO ne l'a pas signé) existe, non seulement pour dire «*le niveau des prélèvements sociaux et fiscaux est un des facteurs importants de la création d'emploi*» - ce qui ouvre un abîme dont nous ne sommes hélas pas prêts de voir le fond -, mais encore pour faire un grand pas vers l'intégration du syndicalisme à l'appareil d'Etat.

**Yann PERROTTE.**

-----

## L'EUROPE C'EST LA GUERRE ...

«On ne transige pas avec le totalitarisme...on le combat!  
On ne saurait accepter la servitude fondée sur le principe de subsidiarité.  
On ne peut, à moins de se renier, renoncer au combat pour la liberté et la démocratie».  
Alexandre Hébert - («*L'Anarcho-syndicaliste*» n°35 - février 1997)

### **Le vote anti-système**

L'abstention plus les votes nuls, plus...: la majorité des électeurs condamne, sans appel, le système. La conséquence politique de ce vote est la mise en cause du gouvernement, des partis politiques et toutes les organisations apprivoisées par les institutions théologiques de la gouvernance totalitaire. Et dans les discussions sur le «*pacte de responsabilité*» lié à l'*Accord national interprofessionnel* (ANI), les confédérations CGTForce Ouvrière et CGT ont été perçues comme les larbins de ce système.

Ce vote va astreindre la direction stalinienne de la CGT à courir au secours de la CFDT - «*compromis historique*» oblige - pour tenter de limiter la portée de la désagrégation du «*syndicalisme rassemblé*».

La CFDT, issue de la CFTC, est l'auxiliaire du catholicisme social, dont l'ascendance est Emmanuel Mounier et «*la révolution nationale*» de Pétain (1). Endossée la tenue scribouillarde en chef, la CFDT revendique avec force son implication dans l'élaboration de la politique gouvernementale et notamment dans le pacte de responsabilité.

De surcroît, elle agit avec ses «*amis*» de la gauche chrétienne pour une société corporatiste, société du bonheur et de l'amour.

Bien entendu, elle agit également pour la pauvreté des «*personnes humaines*» mais, il est vrai, «*dignes*» et surtout éclairées par une élite, la nomenklatura de Bruxelles, capitale de l'Europe sociale chrétienne, adepte de la subsidiarité, du partage du travail et de l'ordre moral insufflé par le moyen-âge. Cette adéquation signifie l'immense majorité payée au SMIC et le butin pour l'élite.

En résumé, la CFDT est un corps étranger dans la classe ouvrière et peut encore faire un travail de sape grâce aux staliniens de la CGT, respectueux du «*compromis historique*».

### **Le pacte est le pactole dérobé aux salariés:**

Force est constater que dans la confédération CGT Force Ouvrière, plus précisément dans son

(1) Cf l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII - 1892

bureau confédéral, la bureaucratie tente de dénaturer l'organisation réformatrice, historiquement fondée sur la charte d'Amiens, par une pratique intégrationniste.

Cautionnant par sa présence (même si pas de signature) le dialogue social dans le cadre du pacte de responsabilité, le bureau confédéral Force Ouvrière accorde un soutien implicite au pactole dérobé aux salariés par le gouvernement et ses subsidiaires dont la CFDT.

Parallèlement, les remplisseurs de chaises vides et autres «*négociateurs*» ont commis la signature sur l'assurance chômage sous prétexte de sauver ce qui n'existe plus depuis 2007, à savoir le paritarisme (En effet, depuis plus de trente ans, la gauche chrétienne et stalinienne, avec le soutien implicite de la droite, se sont attelées à mettre en place un grand service public de l'emploi, ce qui fut fait par Sarkozy en 2007). Le vote contre le système est en même temps un vote contre les subsidiaires et les bureaucrates syndicaux de tout poil. Comme seule réponse, le président de la république vient de désigner «*le shérif*» Manuel Valls pour satisfaire l'exigence de l'Europe du Vatican, pour s'attaquer à la sécurité sociale, bloquer les salaires dans la fonction publique et démanteler les régions, les départements et les communes.

Martine Aubry et sa société du bonheur, le nouvel humanisme chrétien, dont l'amour est le leitmotiv, attend que «*le shérif*» déblaye le terrain pour continuer le sale travail de l'avènement d'une société totalitaire, en se débarrassant du larbin au passage. C'est une déclaration de guerre contre la classe ouvrière et les citoyens de la république.

### **Ne nous sauvez surtout pas!**

On en a marre du sauvetage qui réduit nos salaires, notre protection sociale, nos retraites... à la peau de chagrin. Messieurs les bureaucrates, sachez que l'on va exiger des comptes sur le mandat que vous a accordé le dernier congrès confédéral CGTFO de Montpellier. C'est pour cela que nous considérons qu'il est urgent d'élaborer un manifeste pour discuter dans tous les syndicats de la confédération CGTFO afin de:

- décider en premier lieu de la sortie définitive du dialogue social, de la CES,
- cesser d'être une force de «*proposition*» - fût-il un plan Marshall européen -,
- ne pas céder ni à la séduction, ni aux menaces de ceux qui nous gouvernent,
- renouer avec l'unité d'action sur le terrain de la lutte de classe pour les revendications des salariés et des retraités, car il n'y a que la classe ouvrière qui soit en mesure d'imposer l'unité d'action au plan national contre les appareils confédéraux inféodés au système.

**Bertrand KANBAN**  
**9 avril 2014**

-----

## **PACTE DE RESPONSABILITÉ ET SIGNATURE DE L'ACCORD DE LA CONVENTION ASSURANCE-CHÔMAGE: MAIS À QUEL PRIX ET POUR QUELS OBJECTIFS?**

Pour l'information de nos lecteurs, nous publions, ci-dessous et à suivre, deux documents:

- La résolution adoptée, le 24 mars 2014, par la Commission exécutive de l'Union départementale FO du Finistère;

- Le courriel adressé, le 31 mars 2014, par son secrétaire général, Marc Hébert, au Bureau confédéral, à la Commission exécutive confédérale et aux secrétaires des UD, suite à la signature de l'accord sur l'assurance chômage.

**UNION DÉPARTEMENTALE des Syndicats Confédérés  
Confédération Générale du Travail  
FORCE-OUVRIÈRE du FINISTÈRE**

5, rue de l'Observatoire - 29200 Brest Tél. 02 98 44 15 67 - Fax : 02 22 44 26 14 -  
udfo29@wanadoo.fr

Marc HEBERT  
Secrétaire général UD FO-29  
Réf. : GLP/MH 03/14

Brest, le 24 mars 2014,

**RÉSOLUTION DE LA CE DE L'UD FO-29: FO NE DOIT PAS SIGNER !**

La CE de l'UD FO-29, réuni ce jour, condamne la prise de position de Stéphane Lardy, au nom de la Confédération, sur l'accord sur l'assurance chômage et demande de ne pas valider la signature de FO.

L'UD FO-29 demande aux camarades du Bureau confédéral, de la CE confédérale, aux membres du CCN, d'intervenir pour refuser la signature de l'accord national interprofessionnel à l'indemnisation du chômage.

En effet, on ne peut combattre le «Pacte de Responsabilité», le «Pacte d'Austérité» comme FO a appelé à le faire le 18 mars par un appel solennel à la grève, aux débrayages et manifestations et signer, dans le même temps, cet accord.

Cet accord est une nouvelle illustration de la volonté du gouvernement et du Medef de s'inscrire dans une logique de remise en cause des droits des salariés, chômeurs et retraités. Comme l'affirme Jean Claude Mailly: «Être syndicaliste responsable aujourd'hui c'est dire non aux pactes, non à la soumission aux dictats des marchés. FO ne servira pas de supplétif en étant coorganisateur du pacte. Si le gouvernement attend des éléments de réforme, nous lui enverrons notre cahier de revendications».

Il était prévu (art.4 de l'ANI) une majoration des contributions chômage dans le cadre d'embauches de CDD (de 4% à 7% pour les contrats <1 mois et 5,5% pour ceux compris entre 1 et 3 mois). Ce dispositif vanté par les signataires de l'ANI pour lutter contre la précarité, n'est pas repris dans cet accord qui entérine une régression des droits à indemnisation des salariés chômeurs et est malhonnêtement présenté comme une avancée pour les droits rechargeables qui sont déjà actés par l'article 3 de l'ANI de janvier 2013, repris par la loi du 20/07/2013.

Le Medef, dans le cadre de son hold up du salaire différé vient de marquer un nouveau point.

D'opposants au Pacte de Responsabilité allons-nous devenir complices?

La CE de l'UD FO-29 exige que la Confédération refuse de signer cet accord.

Nous luttons contre l'ANI, ce n'est pas pour signer un texte pire que les dispositions de l'ANI.

-----

Marc HEBERT, aux camarades du Bureau confédéral, aux secrétaires d'UD, à la Commission exécutive confédérale, suite à la signature de l'accord sur l'assurance-chômage.

**OBJET: SIGNATURE DE L'ACCORD SUR L'ASSURANCE CHOMAGE...**

Camarades,

Je vous ai adressé ce lundi 24 mars trois mails (un du bureau de l'UDFO-29 et deux de la commission exécutive de l'UDFO-29). Ces mails ont été votés à l'unanimité et les camarades étaient très choqués de la décision de signer l'accord sur l'assurance chômage. Dans le FO Hebdo du 5 mars 2014, les pages deux et trois sont consacrées au régime d'assurance chômage et au pacte de responsabilité avec pour titre: «le patronat provoque tous azimuts». Cette présentation de la négociation sur l'assurance-chômage et le pacte de responsabilité, marquant bien la position de la confédération. C'est sur ces bases que nous avons appelé à la journée de grève et de manifestations le 18 mars.

Cette présentation est conforme aux décisions de congrès et de CCN: Non à la politique de rigueur ! La dette n'est pas là nôtre ! Non aux cadeaux au patronat ! FO ne participera pas à la collaboration dans le cadre du pacte de responsabilité !

Mais, alors que nombre d'entre nous rendaient un dernier hommage à notre camarade Marc Blondel, se jouait un ballet dans les couloirs du Medef, ainsi que le commentent ou pas le journal économique "le

Boursier" et de nombreux autres médias (voir pièce jointe). Cet accord est l'aboutissement des tractations de couloir sans réunion plénière ou si peu.

Pendant que certains négociaient dans les couloirs du Medef, le ministère du travail prenait contact avec d'autres négociateurs pour savoir ce qu'ils pouvaient lâcher!

Qu'en est-il de cet accord ? Est-il en conformité avec nos revendications ? Y a-t-il des avancées des droits des salariés et chômeurs demandeurs d'emploi?

Quels intérêts pour les organisations syndicales? Je reprendrais ce dernier point. Jean-Claude Mailly s'enorgueillit d'avoir signé cet accord qui va préserver le paritarisme du système d'assurance-chômage. Nous pouvons en convenir, c'est effectivement le seul résultat positif mais à quel prix et pour quels objectifs?

Cet argument est le même que celui avancé pour les retraites complémentaires:

Essayer de maintenir les avantages des salariés retraités ou demandeurs d'emploi en évitant l'étatisation. Mais paradoxalement, ces signatures qui préservent le paritarisme s'accompagnent toujours de recul des droits des salariés; dans le cas présent, des chômeurs.

Ainsi, dans la même semaine FO:

- Participe activement à une journée de grève et de manifestations contre l'austérité et le pacte de responsabilité,

- Rend hommage à Marc Blondel qui incarnait le militant qui dit non et qui se bat,

- Participe à des tractations de couloir et signe sur la base des revendications patronales.

Ce 18 mars n'aurait-il été qu'un hochet entre les mains de Jean-Claude Mailly, appliquant la maxime de Charles Maurice de Talleyrand: «La politique ce n'est qu'une certaine façon d'agiter le peuple avant de s'en servir»?

De plus la signature et la promotion de cet accord vont bon train, Stéphane Lardy en tête: «on revient de loin, on a évité le pire» résume-t-il dans son interview et il se félicite, comme ses homologues de la CFDT et de la CFTC de ce que l'accord crée de nouveaux droits pour les demandeurs d'emploi les plus fragiles.

Ces négociateurs doivent penser que nous avons une mémoire de poisson rouge!!

En effet les droits rechargeables ont été institués par l'article 3 de l'ANI (cette création de droit devait faire expressément l'objet d'une reprise dans l'accord relatif à l'assurance chômage). (Voir pièce jointe) Il ne s'agit pas d'une création comme le prétendent les négociateurs mais d'une mise en application du dispositif de l'ANI repris par la loi du 2 juillet 2013. En quelque sorte cela revient à dire qu'il faut valider les dispositions de l'accord contre lequel nous nous sommes battus. A noter que l'article 4 de l'ANI prévoyait un dispositif de contribution supplémentaire des entreprises, notamment par le biais d'une sur-taxation des contrats courts. Il était prévu 7% pour les contrats inférieurs à un mois, 5,5% pour les contrats de 1 à 3 mois, 4,5% pour les CDD d'usage d'une durée inférieure à 3 mois. Cette disposition était destinée à lutter contre la précarisation de l'emploi. Elle passe à la trappe dans cet accord de l'assurance-chômage.

Par contre, alors que nous y étions farouchement opposés, le délai de carence passe d'un maximum de 75 jours à 180 jours (article 5 alinéa 6 de l'accord) (à l'exception des salariés licenciés pour motif économique). Les salariés percevant une indemnité de licenciement supra-légale pourront donc rester jusqu'à 6 mois sans percevoir les indemnités chômage.

Contrairement aux déclarations des négociateurs, cette disposition s'applique à tout salarié et pas seulement aux cadres, même s'ils en sont la cible principale. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle la CGC a refusé de signer cet accord et a décidé de retirer sa signature du pacte de responsabilité.

C'est donc la réduction des indemnités des salariés qui viendra renflouer le régime d'Assurance chômage alors que les employeurs ne déboursent pas un centime de plus pour équilibrer le régime et l'augmentation de ce délai de carence a aussi un gros avantage pour le gouvernement: il lui permet de diminuer le nombre des demandeurs d'emplois indemnisés et donc d'infléchir la courbe du chômage, un petit coup de main de FO aux amis du gouvernement.

A quoi s'ajoute: le calcul de l'allocation journalière qui ne peut-être inférieure à 57%, au lieu de 57,4% antérieurement. La cotisation instaurée pour les salariés de plus de 65 ans, qui devront cotiser par solidarité, alors qu'ils ne peuvent plus bénéficier de l'assurance-chômage. Cet accord est donc un bon accord pour le MEDEF, et pour le Gouvernement. Pour FO, c'est la preuve que, le gouvernement peut compter sur le Secrétaire général de la Confédération même si nous ne sommes pas signataire du pacte de responsabilité, nous sommes, de fait, dans le pacte de solidarité (dans le pacte de complaisance). En ce qui concerne l'UD-FO du 29, la signature de cet accord se rajoute à celui signé sur la formation professionnelle dans la catégorie du type accord sur la modernisation du marché du travail en 2008 mais entérine surtout le mépris de Jean-Claude Mailly vis-à-vis des militants. Sur le Finistère, nous ne sommes plus surpris malgré de multiples affirmations: nous n'avons reçu aucun soutien du secrétaire général, aucun coup de téléphone de sa part malgré nos demandes, aucun appui et aucune reconnaissance du combat mené pour les camarades de chez DOUX et GAD.

Mais ceci est une autre question. Espérons que ces éléments contribueront aux débats du CCN du 3 et 4 avril et à la réflexion de chacun pour l'avenir de la confédération.

# SALUT ET FRATERNITÉ CAMARADE BLONDEL!

Une page du syndicalisme vient de se tourner avec la mort de Marc Blondel, car incontestablement, Marc a marqué l'histoire de son organisation, la CGT-FO, du syndicalisme français, notamment, mais pas seulement, au moment des grèves de novembre-décembre 1995, voire du syndicalisme international de par son rôle au sein de l'Organisation International du Travail.

Notre courant anarcho-syndicaliste ne fut pas toujours en accord avec son action ou ses prises de position. Il est normal que le débat contradictoire soit libre au sein du mouvement ouvrier, mais le temps de l'analyse est encore à venir, l'histoire et le recul qu'elle impose permettra de juger sereinement la «*période Blondel*». Aujourd'hui, qu'il me soit permis de lui rendre un hommage, qu'à titre personnel, je juge mérité.

Je l'ai souvent entendu déclarer être un «*socialiste libertaire*». Socialiste? Bien que critique vis-à-vis de ce qu'était devenu le PS, il en était toujours adhérent, ce qui, convenons-en, ne constitue pas un brevet de socialisme, mais c'était son choix. Libertaire? Il n'était pas anarchiste mais en revendiquant l'adjectif libertaire il affirmait son attachement à la défense des libertés individuelles et collectives. Il ne concevait pas qu'un militant syndicaliste, ce qu'il était avant tout, ne soit pas un rebelle. Il était ainsi semblable à l'«*homme révolté*» décrit par Camus, celui qui partant d'une prise de conscience individuelle aboutit à l'action collective émancipatrice: «*Dans l'épreuve quotidienne qui est la nôtre, la révolte joue le même rôle que le cogito dans l'ordre de la pensée: elle est la première évidence. Mais cette évidence tire l'individu de sa solitude. Elle est un lien commun qui fonde sur tous les hommes la première valeur. Je me révolte, donc nous sommes*».

Fidèle à la classe ouvrière dont il était issu, conscient de l'actualité de la lutte des classes, Marc Blondel s'est attaché à défendre l'indépendance syndicale. Certes, il y eut bien quelques moments où notre camarade semblait sacrifier au «*mythe de l'unité*» mais globalement, force est de reconnaître qu'il sut préserver l'indépendance de la CGT-FO.

J'ai adhéré au SNUDI-FO en 1993, alors que j'étais instituteur stagiaire. Ce ne fut pas pour moi une évidence. Victime de la propagande savamment orchestrée par l'appareil d'Etat et les médias, étudiant, je considérais FO comme un syndicat par trop conciliant avec les patrons et les politiques. La personnalité de Marc Blondel qui considérait que la revendication était le moteur de l'histoire, le ton combattu adopté par la CGT-FO sous sa direction m'ont peu à peu amené à reconsidérer mon point de vue, avant que l'expérience militante et la rencontre de camarades, Alexandre Hébert au premier chef, viennent parfaire mon «*éducation syndicale*».

Qu'il me soit permis de conclure cet édito par quelques souvenirs personnels. Ma première rencontre avec Marc date d'une dizaine d'années, il était venu trinquer avec les militants à l'issue d'un stage organisé par mon syndicat dans les locaux de l'Union Départementale de Paris. Nous nous sommes ensuite retrouvés dans les couloirs de l'UD, au cours de colloques organisés par la Libre Pensée ou... ailleurs. Il n'a jamais su prononcer mon nom, immanquablement, il me saluait d'un tonitruant «*Salut camarade Pitaud!*». A mon tour de le saluer une dernière fois: salut et fraternité camarade Plondel!

**Christophe BITAUD (*Pitaud*)**

-----

«*L'ANARCHO-SYNDICALISTE*»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n°: 32 euros

Abonnement de soutien: 40 euros

Verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER

CCP : 9998 28B Nantes; 19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD

-----  
- 7/7 -







**(1)** Cette affaire des délégations ouvrières avait éveillé les appréhensions du préfet de police. M. Boitelle se refusait à laisser les ouvriers nommer des délégués professionnels. «*J'aimerais mieux, disait-il, voir abolir la loi contre les associations que de voir s'effectuer ce voyage*». Enfin, contraint de plier devant la volonté formellement exprimée du chef de l'État, il remit à Tolain les autorisations nécessaires, mais en lui renouvelant l'assurance, que s'il en était le maître rien de semblable ne se ferait en France.

**(2)** Les équitables pionniers de Rochdale.

**(3)** Si à cette époque l'Empire prenant acte des vœux exprimés par la majorité des groupes professionnels, avait codifié dans le sens indiqué, nous reculons d'un seul saut en 1750.

**(4)** Quoi qu'on ait pu dire sur Tolain et sur sa manière de vivre, nous pouvons affirmer de visu, que Tolain, ciseleur en bronze, n'a quitté l'étau qu'à l'époque de la transformation du *Courrier français*, et qu'après le départ de Vermorel, il se retira dans les magasins de M. Chavagnat, où il exerçait un modeste emploi, lorsque éclatèrent les événements du 4 septembre 1870. Parmi ceux qui le raillent aujourd'hui si agréablement, nous croyons que très-peu seraient capables de supporter aussi dignement la misère, que l'a fait pendant de longues années l'ouvrier député de Paris.

**(5)** Expressions de Bibal dans une des réunions électorales du passage Saint-Sébastien (candidatures ouvrières).

**(6)** Les proscrits français se réunissaient très-fréquemment dans *Percy street* chez un restaurateur-logeur, nommé Jacques. C'est dans cet établissement qu'on procédait au remaniement de la France, à la confection des fameuses listes de nominations de fonctionnaires républicains. C'est là aussi que venaient se mesurer dans la discussion les membres de la *Commune révolutionnaire de Paris*, contre les *Droits de l'homme* et autres sectes fantaisistes. Des groupes de femmes révolutionnaires y étaient formés; l'un d'eux avait pour présidente la citoyenne Lorgues. On y jetait aussi les bases d'un schisme franc-maçonnique. On le voit, l'idée d'établir la *Commune révolutionnaire* en France ne date pas de 1871, elle fut toujours l'idéal des émigrés, et tout particulièrement des Jacobins.

**(\*)** Il s'agit de Louis-Napoléon BONAPARTE, en 1844.

**(7)** Pendant la campagne électorale de décembre 1863 et juin 1864, Fribourg avait connu chez Garnier-Pagès, rue Saint-Hoch, 45, une assez grande quantité d'étudiants remuants et une partie des ouvriers blanquistes, dont ne dédaignaient pas de se servir, tout en les méprisant, les candidats du *Comité des Treize*. La connaissance faite, on se revit dans le faubourg Saint-Antoine, et lorsque la *Rive Gauche* fut fondée, Fribourg fut admis dans les petits cénacles du quartier Latin. Ceci explique comment des étrangers au monde du travail, tels qu'étaient Longuet, Émile Richard, Émile Maison, Robert-Luzarche, Jules Ducrocq, Nauzet et Pierre Denis, furent dès la première heure adhérents de l'*Internationale* qu'ils défendirent à toutes les époques de grands débats.

**(8)** Peu après la fondation, la mauvaise santé de M. A. Limousin l'obligea à se faire suppléer par son fils, Charles Limousin.

**(9)** La plus grosse affaire de l'époque, disait l'avocat Camille Bocquet dès 1865.

**(10)** C'est par suite de l'impossibilité d'établir le bureau central à Paris, que les fondateurs abandonnèrent le soin de lancer l'affaire aux Anglais, ce qui fit dire à Bibal la phrase si souvent rappelée depuis: «*C'est un enfant né dans les ateliers de Paris et mis en nourrice à Londres*».

**(11)** Ce fut à grand'peine que ces titulaires purent arrêter le local de la rue des Gravilliers, la question du *Denier à Dieu* surtout était hérissée de difficultés pratiques.